

**CONTRAT D'ENGAGEMENT EN APPARTEMENT THERAPEUTIQUE**

**Cadre thérapeutique**

Les appartements thérapeutiques sont une section du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Pélican. En complément de l'hébergement temporaire, l'engagement thérapeutique vise :

- la stabilisation et la gestion du mode de vie.
- le soutien et le suivi dans les démarches de soin,
- l'élaboration d'un projet socio-professionnel et l'accompagnement dans sa mise en œuvre.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'éducateur et le psychologue sont les interlocuteurs privilégiés.

**Contrat d'engagement**

Je soussigné(e) ..... m'engage activement dans le processus thérapeutique et d'insertion.

L'équipe du PELICAN s'engage à me proposer un suivi médico-psycho-éducatif.

Je m'engage à honorer mes rendez-vous ainsi que de prendre connaissance et d'appliquer le règlement intérieur.

Le présent contrat est conclu pour une durée de ..... mois, à compter du : .....

Il est susceptible d'être renouvelé d'un commun accord.

Une caution sera demandée à l'arrivée d'un montant de : .....

La participation mensuelle aux frais est de : .....

Le contrat peut être rompu par l'un et l'autre des signataires si les engagements ne sont pas respectés.

Chambéry, le

Double exemplaire

Signatures :

Résident(e)

L'attachée de direction

L'Equipe des appartements

**APPARTEMENT THERAPEUTIQUES  
REGLEMENT INTERIEUR**

Le résident est responsable du bon état des locaux, du matériel et du mobilier qui lui sont confiés. Un état des lieux est effectué en présence de l'éducatrice référente à l'arrivée et au départ du résident. Un exemplaire de cet état des lieux est remis à ce dernier après signature.

Il s'engage :

A respecter les règles élémentaires d'hygiène et à assurer l'entretien courant.

A verser une caution auprès du service comptable de l'association qui lui sera restituée en fonction de l'état des lieux dressé au moment de son départ.

A s'acquitter mensuellement d'une participation auprès du comptable de l'association.

A signaler tout fonctionnement défectueux du matériel à l'éducatrice référente.

En cas d'intervention d'un artisan pour d'éventuelles réparations le résident se rend disponible pour accueillir celui-ci. L'artisan est habilité à intervenir dans les locaux même en cas d'absence de l'occupant. Ce dernier sera prévenu antérieurement de la venue de personnels faisant partie du CSAPA ou mandaté par la direction pour intervenir.

Le centre de soins possède un double des clés, un professionnel du centre de soins peut en cas de nécessité, rentrer dans l'appartement. En l'absence du patient, une note écrite est laissée systématiquement sur place pour signaler la venue d'un intervenant

Les appartements thérapeutiques et relais sont une section du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Pélican, à ce titre :

- Consommer des produits stupéfiants, ainsi que l'usage détourné de médicaments, et l'abus d'alcool sont interdits.
- Fumer dans les appartements n'est toléré qu'en extérieur (fenêtre, balcon).

Le respect du voisinage est important, notamment au niveau du bruit.

L'hébergement de toute personne autre que celle prévue est interdit. Une dérogation à cette interdiction peut être donnée par l'éducatrice référente après décision de l'équipe et uniquement dans le cadre où cet hébergement contribuerait à faire avancer positivement le parcours de soin du patient.

Le directeur